

FO a demandé la tenue d'un CSE exceptionnel « Droit d'Alerte »

Comme indiqué lundi 30 juin 2025, vos élus **FO** au CSE de CEV ont sollicité la secrétaire du CSE pour demander officiellement à notre Directeur d'organiser dans les plus brefs délais une réunion afin de répondre à nos inquiétudes sur la publication du prévisionnel du PILT (plan de charges) 2025-2028.



Source : Rapport expertise Syndex Comité de Groupe Juin 2025

Vous pouvez constater avec effroi que la Direction GSC Europe prévoit une baisse de nos activités à partir de 2025 avec 143000h à 2028 avec 92000h soit – 18000h/an !!!

Jusqu'à la tenue du Comité de Groupe fin juin, nous n'avions pas de réponse crédible à nos questions fort légitimes. **Maintenant nous comprenons pourquoi !**

En réponse à notre courrier, le Directeur a convoqué les Délégués Syndicaux des 3 organisations syndicales représentatives à CEV pour « essayer » de répondre à nos questions.

FO attend des réponses claires de notre Directeur

D'emblée, notre Directeur nous a confirmé qu'il avait signé une clause de confidentialité à GSC Europe sur l'avenir de CEV autour des 3 hypothèses qu'il nous a expliquées :

• Hypothèse 1 : Arrivée de nouvelles activités à CEV

Pour **FO**, pas de besoin de signer une clause de confidentialité dans cette situation car ce serait plutôt une bonne nouvelle.

• Hypothèse 2 : Statu quo ! Aucune charge supplémentaire n'est prévue et comme indiqué par l'expert du comité de groupe : -18000h/an.

Pour **FO**, là encore, pas de besoin de signer une clause de confidentialité dans cette situation car cette projection à 2028 a déjà été présentée au Comité de Groupe le 24 juin 2025.

• Hypothèse 3 : Fermeture du site de CEV et de son centre logistique à court terme.

Pour **FO**, dans ce cas précis, le Directeur et son Comité de Direction sont obligés de signer une clause de confidentialité ce qui ne présume rien de bon dans les prochains mois...

Lors de cet échange, notre Directeur a confirmé répondre à nos questions lors du CSE ordinaire du 15 juillet 2025 reportant de facto notre demande de Droit d'Alerte à la rentrée de septembre 2025.

Pour FO, c'est clair il joue la montre ! Si la Direction ne répond pas clairement à nos questions le 15/07, nous saurons prendre rapidement nos responsabilités !

